

Organisé par :



avec le soutien financier de :



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



**RAPPORT DE L'ATELIER DE REFLEXION DE LA SOCIETE IVOIRIENNE SUR  
LE PARTENARIAT POUR UN GOUVERNEMENT OUVERT (PGO)**

**LES 26 ET 27 MAI 2016 A L'HOTEL OHINENE-ABIDJAN- CI**

*Abidjan, le 03 Juin 2016*

## Contenu

REMERCIEMENTS.....	2
Introduction .....	5
I. CONTEXTE DE L'ATELIER.....	6
II. OUVERTURE DE L'ATELIER.....	7
<b>A. Mots de bienvenue de Julien TINGAIN, Président de Social Justice .....</b>	<b>7</b>
<b>B. Les mots de Madame Elodie Riche : Représentante de l'Ambassade de France .....</b>	<b>8</b>
<b>C. Mots d'ouverture de Mme Chantal ANGOUA, Point-Contact du PGO Côte d'Ivoire .....</b>	<b>9</b>
III. DEROULEMENT DE L'ATELIER.....	<b>9</b>
<b>B..... Le processus d'identification des priorités et d'élaboration du projet de plan d'action de la Côte d'Ivoire : perspectives à fin juin (étapes suivantes), présenté par Madame Chantal ANGOUA .....</b>	<b>14</b>
IV. Session 3 : Vers une plateforme PGO en Côte d'Ivoire .....	19
B. Projet d'organisation de la plateforme PGO en Côte d'Ivoire : Membres, forme, stratégies et défis (orientations) .....	20
C. Travaux de groupe.....	20
V. Session 1 : Discussion du projet de PAN : présentation des thèmes et travaux de groupe.....	21
<b>A. Discussion du projet du PAN : Mme Carey KLUTTZ .....</b>	<b>21</b>
1. Groupe 1 : Gestion plus efficaces des ressources publiques .....	22
2. Groupe 2 : Amélioration des services publics ; augmentation de la responsabilité des entreprises.....	25
3. GROUPE 3 : Augmentation de l'intégrité publique .....	26
VI. Session 2 : Vers une plateforme PGO en Côte d'Ivoire (suite) et mise en place du comité ad-hoc: Facilité par Messieurs Julien TINGAIN et MANLAN Laurent.....	28
VII. SESSION DE CLOTURE DE L'ATELIER .....	28

## REMERCIEMENTS

**N**ous réitérons nos remerciements à l’Ambassade de France en Côte d’Ivoire dont le soutien financier a permis l’organisation de cet atelier.

Nous voudrions profiter du présent rapport pour saluer la disponibilité et la collaboration de toutes les personnalités et personnes ressources qui n’ont pas hésité à répondre présent malgré leurs calendriers chargés. Nos remerciements vont notamment à l’endroit de Madame ANGOUA Chantal – Conseillère Technique du Ministre de l’industrie et des mines Point Contact de l’OGP en Côte d’Ivoire, Mesdames Elodie RICHE et Flore PALLARDY de l’Ambassade France en Côte d’Ivoire, Messieurs Claudio SANTORUM, Frédéric ESSOH AKPA du SUNY/LSP, ainsi que Madame Wambui BOULCH et Benjamin OLGAGBOYE de l’USAID, Monsieur Kévin ADOMAYAKPOR du NDI, Mme Lessie ESSY de l’Ambassade de Grande Bretagne en Côte d’Ivoire, Mme Nenna NWAKANMA de Web Foundation et Madame Carey KLUTTZ, Consultante Fulbright-Clinton, Experte du PGO. Nous remercions ces experts dont les brillantes communications et contributions ont permis un meilleur éclairage et des débats pertinents.

Nous n’oublions pas la trentaine de personnes représentant les Organisations de la Société Civile dont les interventions et expériences ont contribué à enrichir les débats et permis d’obtenir ces résultats.

Pour SOCIAL JUSTICE et La plateforme de la Société Civile

Julien TINGAIN

## QUELQUES<sup>1</sup> ACRONYMES

SOCIAL JUSTICE	Initiative pour la Justice Sociale, la Transparence et la Bonne Gouvernance en Côte d'Ivoire
PGO	Partenariat pour un Gouvernement Ouvert
AFJCI	Association des Femmes Juristes de Côte d'Ivoire
ROSCI-CCAP	Réseau des Organisations de la Société Civile Ivoirienne pour le Contrôle Citoyen de l'Action Publique
MIDH	Mouvement Ivoirien des Droits Humains
LIDHO	Ligue Ivoirienne des Droits de l'Homme
USAID	Agence des Etats Unis pour le Développement International
NDI	National Democratic Institute
REJECI	Réseau des Jeunes Entrepreneurs de Côte d'Ivoire
OFACI	Organisation des Femmes Actives en Côte d'Ivoire
ADJLCI	Agir pour la Démocratie, la Justice et les Libertés en Côte d'Ivoire
CT- OGP	Comité Technique - OGP
CI - OGP	Comité Interministériel - OGP
CREFDI	Centre de Recherche et de Formation sur le Développement Intégré
APDH	Action pour la Promotion des Droits de

<sup>1</sup> Seuls les acronymes dont les définitions sont disponibles ont été pris en compte dans ce tableau

	l'Homme
SODEMI	Société de Développement Minier de Côte d'Ivoire
PCQVP-CI	Publiez Ce Que Vous Payez – Côte d'Ivoire
GDDH	Genre Développement et Droits Humains
ADC- CI	Aide Assistance et Développement Communautaire en Côte d'Ivoire
RIJLI	Réseau des Jeunes Leaders pour l'Intégrité
ITIE	Initiative pour la Transparence des Industries Extractives
CAIDP	Commission d'Accès A l'Information D'intérêt Public et aux documents publics

## **Introduction**

**L'**ONG SOCIAL JUSTICE a obtenu un soutien financier de l'Ambassade de France pour l'organisation d'un atelier les 26 et 27 mai 2016 sur le thème : « Atelier pour le renforcement de capacités de la société civile dans le cadre du Partenariat pour un Gouvernement Ouvert ». Cet atelier a vu la participation d'une quarantaine d'organisations de la société civile, du gouvernement à travers Madame Chantal ANGOUA représentant le point focal de l'OGP en Côte d'Ivoire qui le Ministère de l'Industrie et des Mines, ainsi que des partenaire technique à savoir, l'USAID, le NDI et une experte sur la question du PGO<sup>2</sup>, Madame Carey KLUTTZ. Il est aussi important de souligner la contribution de personnes ressources comme Mme Lessie ESSY de l'Ambassade de Grande Bretagne en Côte d'Ivoire et de Nnenna NWAKANMA de Web Foundation lors de la préparation de cet atelier.

Cet atelier avait pour but principal de mieux organiser la participation de la société civile dans le processus PGO en Côte d'Ivoire à travers la mise en place d'une Plateforme de la société civile qui respecte les normes de transparence, de bonne gouvernance et de participation citoyenne. L'atelier s'est articulé essentiellement autour de présentations et de travaux de groupes.

---

<sup>2</sup> PGO : Partenariat pour un Gouvernement Ouvert. Définition française de l'Open Governance Partnership (OGP) qui est la version anglaise.

## I. CONTEXTE DE L'ATELIER

La Côte d'Ivoire s'est engagée, lors du premier Sommet du PGO à Londres, en 2013, à appliquer les principes de le PGO comme modèle de gouvernance. Les efforts de la Côte d'Ivoire en matière de transparence lui ont permis d'être élue au PGO en juillet 2015, et suite à la mise en conformité avec les exigences du PGO, la Côte d'Ivoire en est devenue membre lors du Sommet d'octobre 2015 à Mexico (Mexique). La rédaction d'un Plan d'action national (PAN) – menée par le gouvernement mais forcément en collaboration avec les acteurs non étatiques, la société civile, et la population – est l'étape actuelle dans le processus de transparence dans lequel la Côte d'Ivoire s'est engagée, à réaliser avant le 30 juin 2016.

Pour permettre l'élaboration et la mise en œuvre efficace de ce plan d'action, les 28 et 29 janvier 2016, s'est tenu à la Maison de l'Entreprise à Abidjan un atelier sur l'« Élaboration du Plan d'Action National de la Côte d'Ivoire dans le cadre du Partenariat pour un Gouvernement Ouvert. » L'atelier a été organisé par le Ministère de l'Industrie et des Mines, Point Focal du PGO en Côte d'Ivoire, avec l'appui financier et technique de l'Ambassade de Grande-Bretagne en Côte d'Ivoire. L'atelier visait à réunir les acteurs impliqués dans l'élaboration du plan d'action national PGO, y compris les membres du Comité Technique PGO (CT-OGP), les structures de l'État et la société civile. Les objectifs étaient d'harmoniser la compréhension des principes, outils et éléments de base du PGO ; familiariser le CT-OGP avec les obligations liées à l'adhésion au PGO et les outiller pour développer un plan d'action ; partager les expériences d'autres pays ; créer une collaboration forte entre les structures de l'État ; et développer les relations avec la société civile dans le cadre de la rédaction du Plan d'action et dans la mise en œuvre des obligations.

Des sessions dédiées furent organisées séparément en faveur des représentants de la société civile et ceux du gouvernement afin de traiter de thématiques les concernant de façon spécifique et approfondie. L'un des thèmes abordés durant cet atelier portait sur la mobilisation, organisation, et coordination de la société civile. Bien qu'il y ait eu d'excellentes discussions autour des différents thèmes et que des quelques priorités stratégiques furent identifiés, il reste un fait que l'un des objectifs du PGO, en général, est d'établir un véritable partenariat entre le gouvernement et la société civile, et de fortement impliquer la société civile dans l'élaboration et la mise en œuvre du plan d'action. Ceci nécessite une société civile bien coordonnée et agissant de façon stratégique.

Lors de l'atelier et surtout durant les sessions dédiées à la société civile, les participants ont soulevé plusieurs questions devant être abordées de manière plus approfondie, notamment en ce qui concerne :

- l'établissement d'un réseau des OSC, d'un code de bonne conduite, et d'un calendrier de rencontres ;
- l'implication de tous les acteurs pertinents ainsi qu'une collaboration efficace entre la plateforme de la société civile et leurs représentants au sein du Comité Technique-PGO ;
- l'articulation des priorités afin de parler d'une seule voix ;
- le renforcement des capacités des représentants du gouvernement et de la société civile.

En outre l'adhésion au PGO offre ainsi une excellente opportunité afin de renforcer ses capacités et en même temps d'avancer une priorité du gouvernement. Le présent atelier vise à aborder ces questions, et de produire à sa conclusion un cadre d'engagements et de consultation clair et bien défini pour l'implication de la société civile dans le processus PGO.

A la sortie de l'Atelier du 28-29 janvier 2016, l'ONG Social Justice a décidé de capitaliser les acquis issus de cet atelier concernant cette nouvelle initiative à laquelle la Côte d'Ivoire venait d'adhérer. C'est dans ce cadre que SOCIAL JUSTICE a organisé ces deux jours d'atelier pour renforcer la capacité de la société civile dans le cadre du PGO.

## II. OUVERTURE DE L'ATELIER

### Jour 1 : Jeudi 26 mai 2016

La première journée a commencé par l'enregistrement des participants.

#### Les mots de Bienvenue

Les mots de bienvenues ont été prononcés respectivement par Julien TINGAIN, Président de l'ONG Social Justice, Madame Riche De l'Ambassade de France et de Mme Chantal ANGOUA du ministère des mines et de l'industrie, Point Focal de PGO de Côte d'Ivoire.

#### A. Mots de bienvenue de Julien TINGAIN, Président de Social Justice



Dans ses propos liminaires, Julien TINGAIN a tenu à adresser ses salutations à tous les participants pour leur présence effective malgré leurs emplois du temps chargés. Et surtout aux partenaires techniques tel que le NDI, l'USAID et l'Ambassade de France. Le Président de SOCIAL JUSTICE a également remercié l'Ambassade de France qui a bien voulu financer cet atelier. Il a par la suite fait savoir que c'est un honneur pour SOCIAL JUSTICE d'organiser cet atelier.

M. Julien TINGAIN a situé le contexte en expliquant que l'organisation de cet atelier découle de l'adhésion au PGO. Pour une bonne mise en œuvre de cette initiative, il est nécessaire d'élaborer un Plan d'Action National (PAN) auquel devrait participer la société civile ivoirienne. Il était donc important d'organiser un atelier afin de faire participer la société civile à ce partenariat et le rendre ainsi productif. M. Julien TINGAIN a rappelé que parmi les attentes de la société civile, durant cet atelier, figurent le renforcement des capacités et une meilleure organisation afin d'être plus efficace dans le partenariat avec le gouvernement.

M. Julien TINGAIN a conclu ses propos en remerciant tous les participants et en souhaitant que ces deux jours de travaux produisent les attentes espérées.

#### **B. Les mots de Madame Elodie RICHE : Représentante de l'Ambassade de France**



Après ses salutations adressées aux participants constitués majoritairement des membres de la société civile, Madame Elodie RICHE a souligné l'importance que la France accorde aux recommandations de cet atelier et cela pour plusieurs raisons. En effet, en octobre prochain, la France prendra la Présidence du PGO, et organise donc le prochain Sommet Mondial du PGO qui aura lieu en France du 7 au 9 décembre 2016. Par ailleurs, même si la France a adhéré seulement en 2014 à l'initiative PGO, elle a élaboré en 2015, son Plan d'Action National. Mme RICHE a alors invité les membres de la société civile à s'inscrire massivement en vue d'une bonne participation à ce sommet au cours duquel les

représentants de la société civile pourraient contribuer à travers des communications au succès de cet évènement mondial. Elle a également précisé que cette prochaine rencontre sur le PGO restera dans la même logique que le récent sommet sur le climat, mais avec une instance sur les questions de la transparence de la vie publique et de la vie économique.

Pour terminer ses propos, elle a encore remercié les participants de l'atelier pour leur présence et sans oublier de remercier les autres partenaires comme l'USAID. Elle a enfin souhaité un très bon déroulement de l'atelier.

### **C. Mots d'ouverture de Mme Chantal ANGOUA, Point-Contact du PGO en Côte d'Ivoire**



Au nom du Ministre Jean Claude BROU, Ministre de l'industrie et des Mines, Mme Chantal ANGOUA, Conseillère Technique du Ministre, a tenu, en sa qualité de Point Focal PGO, à remercier tous les participants de cet atelier ainsi que les partenaires. En effet, selon les propos du Point Focal PGO en Côte d'Ivoire, elle a noté que c'était avec joie qu'elle participe à cet atelier car cette participation s'inscrit dans la volonté de l'Etat de

contribuer à une plus grande transparence de la vie publique. Mme Chantal ANGOUA a souligné qu'elle attendait beaucoup de cet atelier car espérant énormément de la contribution de la société civile dans l'élaboration du PAN pour l'évolution du processus du PGO en Côte d'Ivoire.

La Côte d'Ivoire a décidé de s'inscrire dans cette initiative de par sa volonté d'aller encore plus loin dans la transparence, surtout dans la mouvance de l'émergence dans laquelle le pays s'est engagé,. Par ailleurs, Mme Chantal ANGOUA a relevé que le processus PGO ne saurait être une réussite sans une collaboration étroite entre le gouvernement et la société civile. Elle a terminé ses propos en réitérant ses remerciements à tous les participants à cet atelier et en encourageant les partenaires techniques et financiers à continuer à soutenir à la Côte d'Ivoire dans son processus d'adhésion au PGO.

## **III. DEROULEMENT DE L'ATELIER**

### **Historique du PGO en CI : de Londres à Abidjan présentée par Mme Chantal ANGOUA – Point focal**

Dans sa présentation, Mme Chantal ANGOUA a rappelé l'origine du PGO au niveau international avant de présenter l'histoire du PGO en Côte d'Ivoire. Ainsi, elle a précisé que le PGO (ou l'Open Government Partnership, OGP, en anglais) est une récente initiative mondiale multipartite. Elle a été créée en 2011 par huit pays dont les Etats-Unis, le Mexique, le Brésil, l'Afrique du Sud, l'Indonésie, la Norvège, les Philippines et le Royaume-Uni. Cette initiative incarne un véritable partenariat entre le Gouvernement et la Société Civile, et elle vise rendre plus ouverts, redevables, et réactifs les gouvernements. Cette initiative aborde les questions de transparence budgétaire, de participation des citoyens dans la gestion des ressources publiques, l'accès aux informations des citoyens, la redevabilité et la lutte contre la corruption.

En ce qui concerne le cas de la Côte d'Ivoire, la conférencière a signifié que, lors du sommet du PGO en 2013 à Londres, le Premier Ministre, Monsieur Daniel Kablan DUNCAN a engagé la Côte d'Ivoire dans l'application des principes du PGO comme modèle de gouvernance. A la suite de cela, une communication a été faite au Conseil des Ministres pour l'engagement formel de la Côte d'Ivoire au PGO. Cet engagement a été suivi par la mise en place du cadre institutionnel de gestion du partenariat au niveau national depuis le 31 juillet 2014, par l'arrêté n°300/PM/CAB du Premier Ministre portant création, attributions, organisation et fonctionnement du Comité Interministériel pour l'éligibilité de la Côte d'Ivoire au PGO.

Pour sa phase opérationnelle, cet arrêté a prévu la création de deux comités. Un Comité Interministériel (CI-OGP) présidé par le Premier Ministre et un Comité Technique (CT-OGP) présidé par le Ministre de l'Industrie et des Mines afin d'assister le CI-OGP dans la conduite de ses missions. Il faudrait préciser que comme son nom l'indique, le Comité Interministériel (CI-OGP) est uniquement composé de représentants des ministères et donc du gouvernement. Le Comité Technique (CT-OGP), quant à lui, est composé de représentants de l'Etat, des représentants du secteur privé et de ceux de la société civile. La formalisation de ces comités a été rapidement faite par la nomination de ces membres grâce à la diligence du Premier Ministre.

Mme Chantal ANGOUA a ajouté que si le 28 juillet 2015, la Côte d'Ivoire a été éligible à l'initiative PGO, cela ne s'est pas passé sans obstacles. Pour atteindre cette étape plusieurs efforts de transparence de la vie publique ont été faits. Plusieurs critères ont été franchis par le CI-OGP. Il y a eu entre autres la publication des documents budgétaires officiels tels que les projets de loi des finances et les rapports d'audit d'exécution. Par exemple le Projet de Loi de Finances 2016 a été publié le 07 octobre 2015 ainsi que le Rapport d'Audit d'exécution budgétaire de 2013 de la Cour des comptes publié à temps. En outre, le critère important d'accessibilité à l'information par les populations a été formalisé à travers le vote de la Loi N°2013-867 du 23 décembre 2013 *relative à l'accès à l'information d'intérêt public*.

Grâce à toutes ces actions, la Côte d'Ivoire a obtenu le nombre de points nécessaires, 12 points sur un total de 16 points, pour être éligible à l'OGP. Cependant, pour la suite du processus la Côte d'Ivoire doit élaborer un PAN ouvert. Pour ce faire, le Point Focal PGO Côte d'Ivoire, a organisé, les 28 et 29 janvier 2016 à Abidjan, un atelier pour permettre l'élaboration et la mise en œuvre de ce plan d'action sur le thème : « **Elaboration du Plan d'Action National de la Côte d'Ivoire dans le cadre du Partenariat pour un Gouvernement Ouvert** », avec l'appui financier et technique de l'Ambassade de Grande-Bretagne en Côte d'Ivoire. Durant cet atelier, la société civile ivoirienne a été massivement invitée ainsi que les points focaux PGO du Libéria et de la Tunisie pour un partage d'expérience. Suite à cela, la Côte d'Ivoire a participé à plusieurs ateliers régionaux et internationaux afin d'acquérir de l'expérience. C'est dans ce cadre, qu'en mai 2015, une délégation composée du Point Focal et de certains membres du CT-PGO, s'est rendue en Tanzanie afin d'avoir des contacts d'autres points focaux PGO. Il faut également noter la participation de la Côte d'Ivoire à un atelier sur l'Open Data à Paris en février 2016 en vue du renforcement des capacités.

Au cours de son exposé, Mme ANGOUA a relevé que le draft 0 du PAN a été élaboré et a fait l'objet d'une présentation au cours de l'atelier régional au Cap en Afrique du Sud en mai 2016.

Pour conclure sa présentation, Mme ANGOUA a précisé que le PAN de la Côte d'Ivoire devrait être publié au plus tard le 30 juin 2016.

Elle a terminé sa présentation en remerciant les partenaires techniques pour leur appui au PGO en Côte d'Ivoire. Elle a adressé un remerciement particulier au NDI qui a contribué à la participation des parlementaires à plusieurs rencontres internationale sur le PGO y compris au Cap.

#### **A. Cadre ivoirien du PGO et attente du Comité Technique de la part de la société civile : Présentation Mme Chantal ANGOUA avec la modération de KEVIN ADOMAYAKPOR**

La présentation a été faite par Mme Chantal ANGOUA et les discussions modérées par M Kevin ADOMAYAKPOR du NDI. Cette session technique a permis de présenter la composition du comité technique du PGO en Côte d'Ivoire.

Selon Mme Chantal ANGOUA, afin que le PGO puisse fonctionner il a fallu mettre en place des comités techniques et opérationnels. L'arrêté du Premier Ministre de 2013 a mis en place ces deux comités : un comité Interministériel (CI-OGP) qui est le comité de pilotage, et le comité technique (CT-OGP) qui est le comité opérationnel. Ensuite, le premier arrêté de

2013 a été révisé en 2014 afin d'accroître le nombre de représentants de la société civile. Le comité interministériel, organe de pilotage est chargé :

- d'élaborer et d'adopter les PAN ;
- de valider les programmes et projets du PGO ;
- de valider les programmes de renforcement de capacités des parties prenantes.

Le comité interministériel est constitué d'un secrétariat exécutif et composé des représentants du gouvernement :

- un représentant du Premier Ministre ;
- un représentant du Ministère de l'Intérieur et de la sécurité ;
- un représentant du Ministère de la Justice, des droits de l'homme et des libertés publiques ;
- un représentant du Ministère de la famille, de la femme et de l'enfant ;
- un représentant du Ministère auprès du Premier ministre chargé du Budget et du portefeuille de l'Etat ;
- un représentant du Ministère de la communication et des NTIC ;
- un représentant du Ministère de l'industrie et des mines (point focal OGP)
- un représentant du ministère en charge de l'économie numérique et de la poste ;

Le comité technique est l'organe opérationnel de la mise en œuvre du processus de PGO en Côte d'Ivoire. Aussi, à l'image du comité interministériel, le comité technique est constitué de plusieurs représentants de l'administration publique, du secteur privé et de la société civile. Le CT-OGP est présidé par le Ministère de l'industrie et des Mines.

Le comité technique est composé de :

- 1 représentant du Premier Ministre ;
- 1 représentant du Ministère de l'Intérieur et de la sécurité ;
- 1 représentant du Ministère de la Justice et des libertés publiques ;
- 1 représentant du Ministère de la promotion de la femme et de la famille ;
- 1 représentant du Ministère délégué de l'économie et des finances ;

- 1 représentant du Ministre délégué chargé du Budget ;
- 1 représentant du Ministère de l'Industrie et des Mines ;
- 1 représentant du Ministère de la Communication ;
- 1 représentant du ministère de la Fonction publique et des réformes administratives ;
- 1 représentant du Secrétaire National au Renforcement des Capacités (SNRC) ;
- 3 représentants du secteur privé ;
- 3 représentants de la société civile (dont 2 actuellement désignés).

Abordant le point sur les attentes de la société civile, Mme Chantal ANGOUA a signifié aux membres de la société civile qu'il y a un seul PGO en Côte d'Ivoire. Elle a donc sollicité et encouragé une plus grande implication, participation et une collaboration étroite entre la société civile et les autres acteurs du PGO, en particulier le point focal PGO-CI.

#### ➤ ECHANGES

Après avoir fait un bref résumé de l'exposé de Mme ANGOUA, le modérateur a donné la parole aux participants pour des questions.

Pendant les échanges, les participants ont exprimé certaines préoccupations auxquelles Mme ANGOUA a apporté des réponses. Les préoccupations des participants s'articulaient autour des points suivants:

- 1) le processus de prise de décisions dans le cadre du comité technique OGP vu que la société civile ne dispose que de trois (3) représentants. Les organisations de la société civile réclament plus de représentants au sein du comité afin que durant les prises de décisions (en cas de vote), ils ne soient pas mis en minorité ;
- 2) l'existence d'un audit de la mise en œuvre effective du PAN ou d'une évaluation à mi-parcours du processus ;
- 3) la possibilité d'élaborer et publier des rapports alternatifs ;
- 4) les Etats africains impliqués dans le processus ;
- 5) la différence de cette initiative par rapport aux autres initiatives dans lesquelles la Côte d'Ivoire est engagée.

Mme Chantal ANGOUA a tenu à rassurer les participants et particulièrement les organisations de la société civile en mentionnant que le PGO-CI ne peut bien se porter sans la participation active de la société civile. Ainsi, en tant que Point Focal de PGO en Côte d'Ivoire, elle continuera à consulter et à tenir compte de l'avis de la société civile.

Concernant la participation de la société civile, Mme Chantal ANGOUA a ajouté qu'il n'y a pas d'organisation type dans la gestion du PGO. Certes, le Comité Technique n'a pas de règlement intérieur qui règlemente les modes de prises de décisions, mais cela ne saurait nuire aux principes et à l'esprit PGO qui exige la consultation des parties prenantes notamment la société civile.

M Laurent MANLAN, par ailleurs membre du comité technique pour le compte de la société civile, a relevé qu'il appartient à la société civile de saisir la pêche tendue, avec un esprit d'ouverture, en se rendant incontournable par la qualité de son travail et de ses propositions. C'est l'expertise apportée par la société civile qui est importante, a-t-il mentionné.

Concernant le point sur l'audit, Madame Chantal ANGOUA a tenu à préciser qu'il y a plusieurs critères à respecter dans le processus du PGO. Ainsi, après la mise en place du PAN, une auto-évaluation est prévue et enfin, vient le rapport indépendant du PGO. En ce qui concerne la possibilité de proposer des rapports alternatifs, Mme Carey KLUTTZ, Consultante Fulbright-Clinton, a fait comprendre que cela dépendait de la société civile qui a la faculté de proposer ou non un rapport alternatif et que cela peut être fait de manière interne à chaque pays. Pour ce qui est de l'implication des pays africains, Mme Chantal ANGOUA a mentionné que l'Afrique est sous-représentée dans le PGO et ne compte que neuf pays membres du PGO. Enfin, Mme Chantal ANGOUA a signifié qu'en adhérant au PGO, la Côte d'Ivoire veut démontrer qu'elle est transparente et ouverte. Le PGO peut apporter beaucoup à la Côte d'Ivoire en termes de bonnes pratiques et de bonne gouvernance durable. Ainsi, le PGO est une opportunité énorme pour la Côte d'Ivoire, avec à la clé la transparence, qui encouragera les investisseurs à privilégier la destination Côte d'Ivoire pour le bonheur des populations.

**B. Le processus d'identification des priorités et d'élaboration du projet de plan d'action de la Côte d'Ivoire : perspectives à fin juin (étapes suivantes), présenté par Madame Chantal ANGOUA**

La présentation a été faite par Mme Chantal ANGOUA et les discussions modérées par M. Kevin ADOMAYAKPOR (NDI).

Le modérateur, avant de donner la parole à la présentatrice, a tenu à donner des précisions sur sa compréhension du PGO afin de pouvoir orienter les débats. Ainsi, selon lui, le PGO est

un processus participatif entre plusieurs acteurs. Alors chaque acteur devrait s'appropriier le processus. La société civile a ainsi l'occasion de s'approprier le PGO.

Mme Chantal ANGOUA, dans sa présentation a signifié que le PAN qui fait l'objet de la présentation est le fruit d'un consensus issu d'une large consultation de toutes les parties prenantes. Le processus qui a été mis en place pour avoir les informations contenues dans ce plan a pris en compte les aspirations de tous et les avis de toutes les couches sociales y compris la société civile. A cet effet, des opérations de sensibilisation et de recueils d'information se sont déroulées de façon éclatée dans quelques villes choisies en fonction de leurs situations géographiques pour toucher toutes les parties de la Côte d'Ivoire. Elles ont eu lieu dans des villes telles qu'Abidjan, Bouaké, Man, Korhogo et San-Pedro. Au cours de ces activités, au moins 75% des participants étaient des représentants de la société civile. Ces activités ont débuté le 7 avril 2016 pour le lancement des activités techniques. Les consultations régionales ont eu lieu les 8 et 9 avril 2016. La phase d'Abidjan a été la phase pilote. Par ailleurs, le Premier Ministre a instruit les ministères concernés d'intégrer leur programme de développement dans le cadre du PAN. C'est en cela que des éléments du PND ont été pris en compte dans l'élaboration du PAN.

Suite à ces consultations, 18 engagements à l'étape de projet ont été dégagés.

Mme Chantal ANGOUA a terminé sa présentation en mentionnant qu'un atelier de pré-validation avec tous les acteurs parties prenantes, y compris la société civile, sera organisé au cours du mois de juin 2016. C'est donc après cette étape que le PAN sera remis au Secrétariat International du PGO au plus tard le 30 Juin 2016.

Mme Chantal ANGOUA a tenu à remercier tous les participants pour cet atelier en leur précisant qu'elle attend beaucoup de leurs contributions à la validation du PAN de la Côte d'Ivoire.

Les échanges à la suite de cette présentation se sont déroulés dans le même esprit que celui des exposés passés. Cependant, il y a eu plus de contributions apportées que des préoccupations.

Mme Carey KLUTTZ du comité de soutien de PGO CI a informé les participants que les rencontres sur les validations des projets du PGO devraient se faire avant le 15 juin 2016.

En outre, certains participants se sont inquiétés du manque de communication surtout après le premier atelier de janvier sur le Plan d'Action National. Répondant à cette question, M. TINGAIN de SOCIAL JUSTICE a d'abord remercié Mme Chantal ANGOUA pour son exposé et

a expliqué que la question de communication et de circulation de l'information entre société civile d'un côté et société civile et Comité Technique PGO est l'un des objectifs de cet atelier.

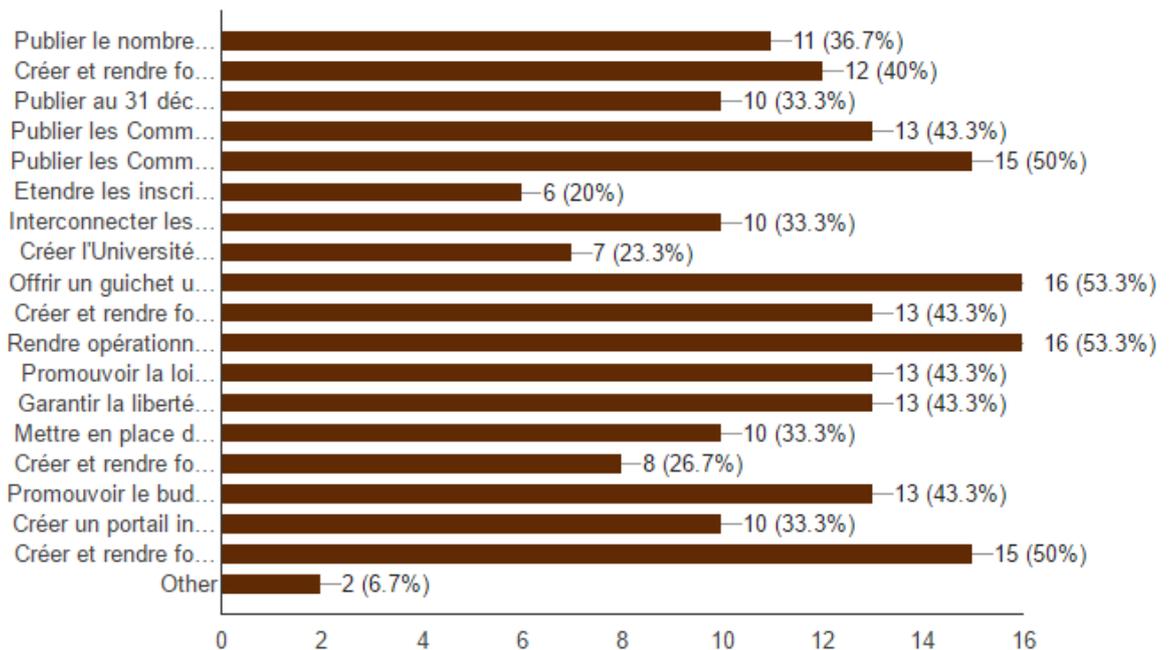
Prenant la parole, Mme Chantal ANGOUA a, à son tour remercié les participants pour ces préoccupations. Se prononçant sur le manque de communication, elle a tenu à présenter ses excuses. En effet, la pression des préparatifs et de finalisation du draft 0 du PAN pour le voyage de l'Afrique du Sud ne lui a pas permis de revenir vers la société civile à la suite des consultations et ateliers. Cependant, l'atelier de pré-validation permettra de partager des informations.

Lors de l'invitation à cet atelier, un formulaire en ligne a demandé à chaque participant de s'inscrire pour sa participation à l'atelier, et de choisir ses priorités parmi les engagements proposés. Mme KLUTTZ qui a présenté les résultats de cette enquête aux participants. Selon les résultats, les engagements comme ceux relatifs à la promotion de la loi d'accès à l'information d'intérêt public n°2013-867 du 23 décembre 2013 présentent le plus grand intérêt.

- Publier le nombre de carat de diamant exporté à partir de la Côte d'Ivoire ainsi que les certificats du Processus Kimberley y afférant chaque année
- Créer et rendre fonctionnel 6 Comités de Développement Local Minier (CDLM)
- Publier au 31 décembre de chaque année de tous les textes fiscaux et douaniers
- Publier les Communications en Conseil des Ministres sur l'exécution du budget trimestriellement (45 jours après la fin du trimestre)
- Publier les Communications en Conseil des Ministres sur l'exécution des Passations des marchés publics trimestriellement (45 jours après la fin du trimestre)
- Étendre les inscriptions universitaires en ligne
- Interconnecter les cinq universités et deux Grandes Ecoles publiques
- Créer l'Université virtuelle de Côte d'Ivoire
- Offrir un guichet unique virtuel de demande et réception des services publics en vue de faciliter l'accès aux informations de l'Administration Publique
- Créer et rendre fonctionnel un portail Open Data Côte d'Ivoire
- Rendre opérationnelle la Commission d'Accès à l'Information d'Intérêt Public et aux Documents Publics (CAIDP)
- Promouvoir la loi d'accès à l'information d'intérêt public no 2013-867 du 23 décembre 2013
- Garantir la liberté de la Presse et la pluralité d'expression
- Mettre en place de 5 comités communaux de lutte contre le racket
- Créer et rendre fonctionnel un observatoire national sur la compétitivité
- Promouvoir le budget participatif dans 5 communes
- Créer un portail institutionnel de promotion de l'économie ivoirienne
- Créer et rendre fonctionnel un observatoire national sur la qualité des services financiers

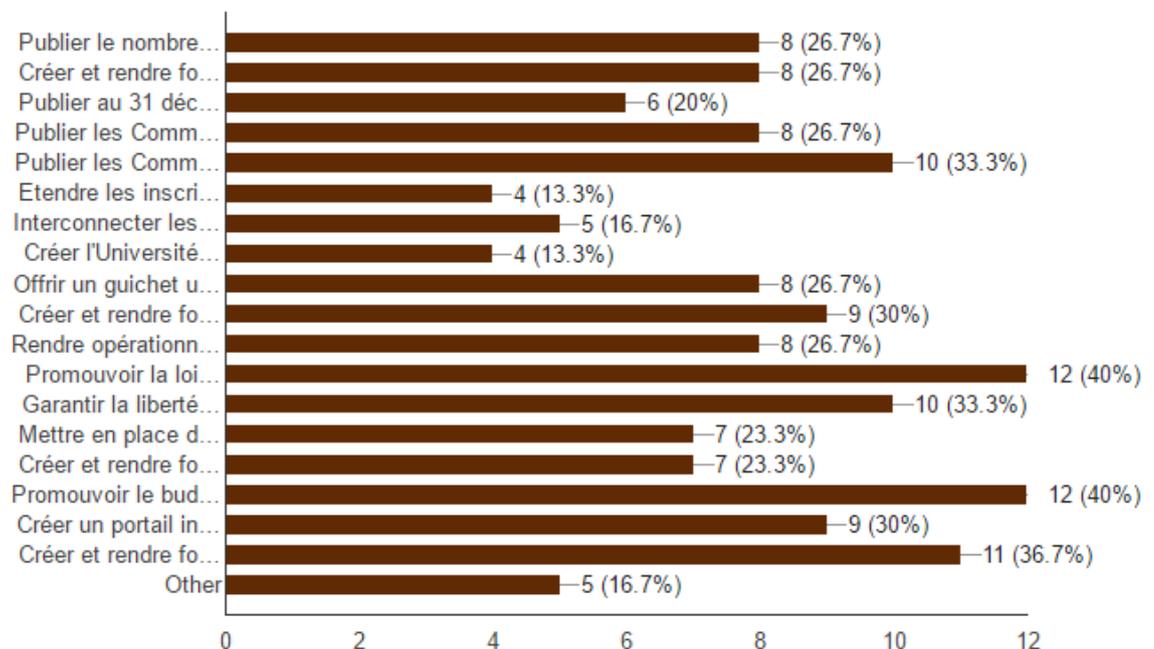
## Lesquels des thèmes ci-dessous sont des priorités pour la Côte d'Ivoire ? (Veuillez en choisir un maximum de 6.)

(30 réponses)



## Lesquels des thèmes ci-dessous sont les plus pertinents à votre travail ? (Veuillez en choisir un maximum de 3.)

(30 réponses)



## **IV. Session 3 : Vers une plateforme PGO en Côte d'Ivoire**

### **A. Résumé des recommandations du 28 et 29 janvier 2016 : Par Madame Carey KLUTTZ, Experte sur l'OGP**

Mme KLUTTZ a débuté cette session en faisant un retour sur les principales recommandations de la société civile de l'atelier des 28 et 29 janvier 2016. En effet, lors de cet atelier les organisations de la société civile avaient dégagé quatre recommandations, à savoir :

- 1) la désignation des représentants de la société civile au sein du CT OGP ;
- 2) 2) l'établissement d'un calendrier de réunions (au sein de la société civile et ensuite avec le gouvernement) ;
- 3) 3) la mise en place d'un code de bonne conduite ; et
- 4) 4) le renforcement des capacités de la société civile et du gouvernement.

En ce qui concerne les priorités, la société civile a retenu :

- 1) la transparence budgétaire : promouvoir le budget citoyen et la participation citoyenne au processus budgétaire, accessibilité et vulgarisation du budget ;
- 2) L'accès à l'information : promouvoir l'open data, publication régulière des rapports des institutions publiques et accès des citoyens aux informations d'utilité publique (disponibilité d'information par défaut) ;
- 3) La déclaration de patrimoine : révision de la loi pour supprimer la confidentialité des déclarations ;
- 4) La participation citoyenne : audit des collectivités territoriales.

Ainsi, pour permettre une meilleure action de la société civile, un certain nombre de dispositions sont à prendre en termes d'organisation. D'où l'importance de la mise en place de la plateforme de la société civile qui va permettre aux organisations de la société civile d'avoir un cadre de réflexion, d'avoir les mêmes axes de réflexion, de partager les expériences, d'avoir des opportunités de financement, de disposer d'un moyen important de lobbying, de sensibilisation des populations cibles et un moyen de pression sur les décideurs.

## **B. Projet d'organisation de la plateforme PGO en Côte d'Ivoire : Membres, forme, stratégies et défis (orientations)**

Dans les discussions facilitées par Messieurs Laurent MANLAN et Julien TINGAIN, ils ont tenu à préciser que l'objectif principal de cette plateforme est de permettre à la société civile d'avoir un plan d'action commun dans le cadre de sa participation au processus du PGO. En outre, cette plateforme devrait permettre aux organisations de la société civile de mettre en commun leurs expertises et compétences afin d'adresser au mieux les sujets qui seront abordés par le PGO. Cependant, des compétences extérieures issues de structures techniques peuvent être sollicitées en cas de besoin ou encore dans le cadre d'un partenariat. M MANLAN a fortement insisté sur le fait que la plateforme n'est pas le lieu de combats de leadership. Enfin, il a signifié que les délégués de la société civile doivent être les dépositaires des réflexions et des propositions de la plateforme.

## **C. Travaux de groupe**

**D**eux groupes ont été constitués pour mener des réflexions sur les points suivants : la forme, les défis de l'organisation qui sera mise en place ; et le fond de la plateforme, l'identification des compétences et expertises des OSC membres de la plateforme.

### **a) La forme, les défis de l'organisation (Image du groupe 1)**

En ce qui concerne la forme de l'organisation, le groupe a penché pour une plateforme avec pour dénomination **Plateforme de la Société Civile Ivoirienne pour le PGO (PSCI-PGO)**. Ensuite comme organisation, il a été décidé de la mise en place des organes suivants : une Assemblée Générale, une Coordination, des Groupes thématiques et un Commissariat aux comptes. La coordination sera assurée par cinq membres à savoir un Coordonnateur, un Vice-Coordonnateur, un Secrétaire Général, un Secrétaire permanent et un Trésorier.

### **b) Le fonds de la plateforme : l'identification des compétences et expertises des OSC membres de la plateforme**

Le groupe 2 a travaillé sur les expertises disponibles au sein des OSC en fonction des thématiques de l'OGP à savoir : 1) l'accès à l'information, 2) la participation citoyenne, 3) la redevabilité, la corruption et la transparence, 4) la technologie et l'innovation. En remarque, les OSC



identifiées ont pour la plupart des expertises sur plus d'une thématique. Enfin, au regard des expertises disponibles, il y a la possibilité d'importer des expertises ou de renforcer les expertises d'OSC existantes.

Le OSC identifiées sont les suivantes : PCQVP-CI, ALACO, Transparency Justice, SOCIAL JUSTICE, APDH, GRPIE, ROSCI-CCAP, CREFDI, LIDHO, GDDH, AKENDAWA, AFJCI, ADCCI, POECI, MIDH, Association des Blogueur, ODCI, ADJLCI, OFACI, SOS Exclusion, le Centre de Recherche et d'Action pour la Paix (CERAP). Toutefois, il est à noter que la liste n'est pas close pour les OSC qui disposent d'expertises et souhaiteraient adhérer à la plateforme. Enfin, il a été précisé que la plateforme pourra éventuellement collaborer avec les réseaux d'OSC existants en cas de nécessité dans le cadre de ses activités. Cependant, certains réseaux spécialisés dans des domaines bien précis peuvent valablement être membres de la plateforme. Un comité chargé de l'élaboration du statut de cette plate-forme s'occupera également d'une cartographie des acteurs afin d'identifier d'autres OSC pertinentes.

## **Jour 2 : Vendredi 27 mai 2016**

### **V. Session 1 : Discussion du projet de PAN : présentation des thèmes et travaux de groupe (voir synthèse des travaux)**

M. Julien TINGAIN de SOCIAL JUSTICE a remercié les participants pour le travail abattu et pour leur présence. Il a rappelé le programme de la journée et souhaité un bon atelier à tous les participants et partenaires. Trois (03) groupes plancheront sur les engagements contenus dans le PAN. Les deux modérateurs désignés sont M. KEVIN ADOMAYAKPOR (NDI) et Mme Carey KLUTTZ du Comité de soutien du PGO CI.

#### **A. Discussion du projet du PAN : Mme Carey KLUTTZ**

Mme KLUTTZ a donné en quelque sorte la feuille de route de chaque groupe. Il était question de relire et de faire un commentaire sur chaque engagement et même de proposer de nouveaux engagements en tenant compte des contraintes de temps et de financements. Il était question de voir si les engagements étaient pertinents, mesurables, et réalisables dans le temps. La compilation de ces nouvelles informations serait faite et transmise à l'autorité compétente.

Trois groupes de travaux ont été constitués. Les 18 engagements inscrits dans le PAN ont été regroupé en trois thématiques : Groupe 1 (Gestion plus efficaces des ressources

publiques, Engagements 1 à 5); Groupe 2 (Amélioration des services publics et responsabilités des entreprises, Engagements 6 à 9+engagement 18) ;

Groupe 3 (Augmentation de l'intégrité publique, Engagements 10 à 17)

## **Présentation des travaux de groupe**

Les travaux de groupes se sont déroulés en deux phases. Trois groupes ont été constitués pour se pencher sur les thèmes (engagements) cités plus haut. Les membres de chaque groupe ont discuté sur les différents engagements en faisant des observations, commentaires et recommandations. Ensuite, les travaux des groupes ont été restitués en plénière où les participants ont fait des observations, recommandations et ont adopté les résultats suivants :

### **1. Groupe 1 : Gestion plus efficaces des ressources publiques**

- **Concernant l'engagement 1 intitulé :** «Publier le nombre de carat de diamant exportés à partir de la Côte d'Ivoire ainsi que les certificats du Processus de Kimberley y afférant chaque année ». Le groupe 1 a estimé que cet intitulé est trop restrictif et ne prend en compte qu'un aspect de la transparence dans les ressources naturelles. Ainsi, le groupe 1 a proposé l'intitulé suivant :

Engagement 1« Gestion plus ouverte des ressources extractives ».

Qui pourra renfermer l'engagement 1 en tant que sous engagement. En outre, le groupe a proposé un autre sous engagement intitulé : « **Transparence et publication intégrale des contrats notamment les obligations et les engagements des parties dans les secteurs de l'or, du diamant, du pétrole, du manganèse, du gaz etc** ».

### **Explications :**

Durant les discussions, les participants ont estimé que toutes les ressources naturelles doivent pouvoir être prises en compte dans l'engagement 1. Ainsi, les dispositions légales, en l'occurrence l'ordonnance de 2012 portant code pétrolier, fait injonction aux entreprises pétrolières de publier les contrats dans le journal officiel. Malgré cela, la publication des contrats n'est pas encore chose faite. Cela s'explique en partie par la non rétroactivité de la loi car la plupart des contrats pétroliers ont été signés avant l'entrée en vigueur de l'ordonnance. Cependant, les participants recommandent pour assurer la transparence dans le secteur pétrolier, une publication des engagements liés à la responsabilité sociétale pour permettre de mieux faire le suivi des responsabilités des entreprises et de l'Etat. Pour pallier à cette situation, les participants proposent que pour les contrats futurs, les clauses de confidentialité soient retirés et cela dans l'esprit de l'ordonnance 2012 relative au code

pétrolier, tout en s'inscrivant dans la publication intégrale des contrats pétroliers. Par ailleurs, au niveau du secteur minier, les participants recommandent également que les conventions minières et les engagements de chaque partie soient publiés.

### Commentaires généraux

- en ce qui concerne le tableau, les participants estiment qu'il faut ajouter une colonne des indicateurs à chaque engagement pour permettre de suivre l'atteinte des résultats ;
- associer la société civile dans chaque engagement au niveau des acteurs impliqués pour lui permettre de jouer plus efficacement son rôle de suivi et d'action citoyenne ;
- rendre les contrats conformes aux directives de l'UEMOA, de la Vision Minière Africaine et les rendre public ;
- mettre une colonne référence au niveau des tableaux d'engagements pour permettre de connaître les bases juridiques ou institutionnelles des engagements.

La société civile souhaite que la période de révision de la constitution soit utilisée pour créer des conditions plus ouvertes de lutte contre la corruption en faisant de la Haute Autorité pour la Bonne Gouvernance une institution véritable, autonome et indépendante de lutte contre la corruption en Côte d'Ivoire.

- Concernant l'engagement 2, intitulé: « Créer et rendre fonctionnel 5 Comités de Développement Local Minier (CDLM) ». Le groupe 1 a estimé que les OSC et le CN-ITIE doivent être pris en compte en tant qu'acteurs, dans la mesure où ceux-ci peuvent intervenir surtout dans le cadre du suivi et de l'évaluation des CDLM.
- En ce qui concerne l'engagement 3 intitulé : « Publier au 31 décembre de chaque année de tous les textes fiscaux et douaniers », aux titres des Etapes vérifiables et mesurables pour réaliser l'engagement, le groupe a proposé le libellé suivant « Publier et rendre accessibles à tous, les textes fiscaux et douaniers dès leur adoption (mettre en ligne en format exploitable et en fichier physique) ».
- Concernant l'engagement 4 intitulé : « Publier les communications en Conseil des Ministres sur l'exécution du budget trimestriellement (45 jours après la fin du trimestre) », aux titres des étapes vérifiables et mesurables pour réaliser l'engagement, le groupe 1 a proposé :
  - Produire et mettre en ligne les Communications en Conseils des Ministres et les rapports sur l'exécution du budget de l'Etat trimestriellement (45 jours après la fin du trimestre) ;
  - Publier et rendre disponible dans les délais légaux les huit documents budgétaires ;

- Publier et rendre accessibles, dans les délais, les rapports d'exécution des budgets des collectivités décentralisées.
- Pour ce qui concerne l'engagement 5 intitulé : « Publier les Communications en Conseil des Ministres sur l'exécution des Passation des marchés publics trimestriellement (45 jours après la fin du trimestre) », aux titres des Etapes vérifiables et mesurables pour réaliser l'engagement, le groupe a proposé de produire et de mettre en ligne tous le processus de passation des marchés publics. Publier les Communications en Conseils des Ministres sur l'exécution de la passation des marchés publics trimestriellement (45 jours après la fin du trimestre)

En plus de cela groupe 1 a fait quelques commentaires et recommandations :

<b>Objectifs</b>	<b>Pertinence</b>
Publier les contrats ultérieurs au nouveau code minier	Vision Minière Africaine (VMA), nouvelles normes de l'ITIE, nouveau code minier, Ordonnance 2012 portant code pétrolier
Conformer tous les contrats existants aux textes et initiatives internationales	Vision Minière Africaine (VMA), nouvelles normes de l'ITIE, nouveau code minier, Ordonnance 2012 portant code pétrolier, Directives de UEMOA, Guide de devoir de diligence de l'OCDE.
Publier et communiquer les engagements, obligations et les RSE contenus dans les conventions minières antérieurs au nouveau code minier	Vision Minière Africaine (VMA), nouvelles normes de l'ITIE, nouveau code minier, Ordonnance 2012 portant code pétrolier, Directives de l'UEMOA
Publication des communications en conseil de gouvernement de la production trimestrielle de pétrole et des autres ressources extractives ;	ITIE
Développer une politique minière nationale dans une perspective durable	VMA

## 2. Groupe 2 : Amélioration des services publics ; augmentation de la responsabilité des entreprises

- Sur l'engagement 6 intitulé : « ENGAGEMENT 6 : Etendre les inscriptions universitaires en ligne », le groupe 2 a fait la proposition suivante :

« **Etendre le paiement des frais d'inscription universitaire en ligne** » car les inscriptions universitaires se font déjà en ligne. Cependant, certains aspects doivent être améliorés ; à savoir :

- L'accessibilité
- La qualité de l'internet
- La sécurité de la connexion
- **Sur l'engagement 7 intitulé : « Interconnecter les cinq (05) universités et deux (02) grandes écoles publiques »,** le groupe 2 demande de préciser (nommer) les deux grandes écoles publiques concernées.
- **Sur l'engagement 8 intitulé : « Créer l'Université virtuelle de Côte d'Ivoire »,** le groupe 2 recommande de reformuler le contenu de l'engagement 8, car les contenus de l'engagement 7 et 8 sont identiques.
- **Sur l'engagement 9 intitulé : « Offrir un guichet unique virtuel de demande et réception des services publics en vue de faciliter l'accès aux informations de l'Administration Publique »,** le groupe 2 a fait les remarques suivantes :
  - De faire une large diffusion relative à la e-démarche administrative par tous les moyens de la communication (spots radio – télévision, bande passante, etc.)
  - Identifier les 40 procédures administratives dont il est question pour permettre de mieux faire le suivi.
- **Sur l'engagement 18, intitulé : « Créer et rendre fonctionnel un observatoire national sur la qualité des services financiers »,** le groupe 2 a fait les commentaires suivants :
  - Demande d'associer les OSC qui travaillent spécifiquement sur les thématiques de la bonne gouvernance et la transparence à cet observatoire pour permettre aux OSC d'être impliquées et jouer leurs rôles;
  - Les OSC concernées doivent être associées à toutes les étapes de la mise en œuvre de cet observatoire;
  - Prendre en compte le système de contrôle de l'activité financière et des flux financiers pour lutter contre l'évasion fiscale.

### **Recommandation :**

- La Société Civile recommande que les Budgets et les Rapports d'exécution des budgets des Universités publiques soient disponibles et accessibles sur leur site respectif.

En effet, il s'agit d'une volonté politique car la mise en œuvre de cette disposition ne nécessitera pas d'engagement financier véritable.

### 3. GROUPE 3 : Augmentation de l'intégrité publique

- **Concernant l'ENGAGEMENT 10 : « Créer et rendre fonctionnel un portail open data ci ».**

C'est un engagement pertinent et SMART et surtout indispensable pour la transparence et la bonne gouvernance. Cependant il faudra que le gouvernement rende le site accessible en mettant l'Internet à la portée de tous, il faut aussi que le gouvernement réduise le cout d'accès et améliorer la qualité de l'Internet.

- **Concernant l'Engagement 11 : « rendre opérationnelle la commission d'accès à l'information d'intérêt public et aux documents publics CAIDP ».** Sur cet engagement, le groupe 3 recommande d'accélérer le processus d'opérationnalisation de la CAIDP et de ses représentations afin de rendre effective la Loi d'accès à l'information.
- **Sur l'Engagement 12 : « Promouvoir la loi d'accès à l'information d'intérêt public ».** Sur cet engagement, le groupe 3 propose la simplification de cette loi (bande dessinée) pour permettre une meilleure compréhension par une grande partie de la population et surtout pour la compréhension de ceux qui ont un faible niveau d'alphabétisation. En outre, cette loi doit être affichée dans toutes les administrations de manière à la rendre facilement visible aux usagers.

- **Sur l'ENGAGEMENT 12**

Le groupe 3 a fusionné les engagements 11 et 12 parce que les deux engagements vont de pair : **PROMOUVOIR LA LOI D'ACCES A L'INFORMATON, FAIRE CONNAITRE SON ORGANE DE REGULATION ET ASSURER SON BON FONCTIONNEMENT.** Cette proposition a été adoptée lors de la plénière par les participants. Car la CAIDP est un organe de mise en application de la Loi sur l'accès à l'information. Ainsi, l'engagement 11 peut être inclus dans l'engagement 12. Par ailleurs, l'Etat et les partenaires techniques et financiers doivent favoriser le renforcement des acteurs de la société civile qui travaillent déjà sur la loi CAIDP au besoin d'obtenir un financement pour couvrir tout le territoire national.

- **Sur l'ENGAGEMENT 13 : Garantir la liberté de la presse et la pluralité d'expression**

Le groupe 3 trouve cet engagement pertinent et SMART. Le gouvernement doit pour une meilleure réalisation de cet engagement :

- prendre un décret d'application de la loi relative aux défenseurs des droits de l'Homme. Diversifier les formes d'expressions. Garantir le principe de la contradiction ;
  - veiller à ce que les subventions allouées à la presse soit disponibles à temps utile et soient équitablement réparties ;
  - travailler avec les organisations professionnelles de la presse afin de veiller aux respects des mesures favorisant la liberté de la presse ;
  - mettre en place une collaboration étroite entre les organes de la presse et les organes de régulation afin de s'assurer de la mise en œuvre des mesures prises.
- **Sur l'ENGAGEMENT 14 :** « Mettre en place cinq comités communaux de lutte contre le racket ». Le groupe 3 a proposé la reformulation suivante : « GARANTIR L'INDEPENDANCE DE LA HABG EN DETACHANT SON ENCRAGE INSTITUTIONNEL DU PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE ET EN PROCEDANT PAR APPEL A CANDIDATURE POUR LA DESIGNATION DU PRESIDENT ».

La Côte d'Ivoire a prévu un organe de lutte contre la corruption, ce qui est déjà important. Cependant elle ne doit pas avoir d'encrage institutionnel. Cependant il y a des dispositions à prendre pour la rendre plus efficace.

La HABG doit respecter le principe de l'autonomie des autorités administratives indépendantes.

- **Sur l'ENGAGEMENT 15 :** « Créer et rendre fonctionnel un observatoire national sur la compétitivité »

Sur cet engagement, les participants proposent qu'il y ait une communication assez large sur les rapports de cet observatoire. C'est-à-dire la publication et l'accessibilité des rapports de l'observatoire.

- **Sur l'ENGAGEMENT 16 :** « Promouvoir un budget participatif dans cinq communes »

Le groupe 3 a jugé qu'il fallait compléter cet engagement en le reformulant comme suit : « Promouvoir le budget participatif dans cinq communes et assurer la formation des populations à la connaissance et à la maîtrise de ce mécanisme ». Cela sous-entend l'information et la formation de la population sur le budget participatif. Si les populations ne sont pas formées au budget participatif, la promotion sera difficile et la mise en œuvre complexe.

## **Sur l'ENGAGEMENT 17 : « Créer un portail institutionnel de promotion de l'économie ivoirienne »**

C'est un engagement pertinent et SMART et surtout indispensable pour la transparence et l'attraction de capitaux étrangers pour le développement économique de la Côte d'Ivoire. Cependant, il faudra que le gouvernement rende les informations à jour et les documents accessibles et exploitables.

### **VI. Session 2 : Vers une plateforme PGO en Côte d'Ivoire (suite) et mise en place du comité ad-hoc: Facilité par Messieurs Julien TINGAIN et MANLAN Laurent**

Lors de cette session, Monsieur Laurent MALAN, membre du Comité technique OGP issu de la société civile, a tenu à préciser que le but de cette plateforme est de mener des réflexions approfondies sur les sujets de l'OGP. Pour ce faire, il est indispensable de mieux organiser la plateforme. Il a été donc mis en place un comité ad-hoc chargé de mener des réflexions de fonds sur les textes fondateurs de la plateforme. La plateforme qui sera créée sera conduite par un Coordonnateur. En attendant, les membres présents ont unanimement désigné Monsieur Julien TINGAIN comme Point Focal de la plateforme PGO. Il aura en charge de mener le processus transitoire jusqu'à l'organisation de l'AG constitutive. Par ailleurs, cinq personnes ont été désignées pour travailler sur les textes fondateurs. Ce sont M. KRA Kouamé Constantin (SOCIAL JUSTICE), Mlle KONAN Natacha (GDDH), M. BLA Edmond (REJECI), M. KOUMAN Kouamé Dongo (Transparency Justice), et Mme DEGROU Boni Rogatienne (AFJCI). Ces derniers sont chargés d'achever l'élaboration des textes constitutifs en vue de l'organisation de l'Assemblée Générale constitutive dans un délai maximum de deux (2) semaines.

## **SESSION DE CLOTURE DE L'ATELIER**

### **A. Discours de Monsieur Julien TINGAIN**

Prenant la parole, le Point Focal de la Plateforme de la société civile pour le PGO (PSCI-PGO), Monsieur Julien TINGAIN a tenu à adresser ses remerciements à l'Ambassade de France en Côte d'Ivoire, le partenaire financier, ainsi qu'aux partenaires techniques qui ont participé à cet atelier, incluant l'USAID et le NDI. Il a aussi réitéré ses remerciements aux participants pour avoir activement pris part à l'atelier, surtout par leurs riches contributions aux débats et travaux. Monsieur Julien TINGAIN a porté à la connaissance des participants que les dispositions sont en train d'être prises pour que la plateforme soit légalement constituée et opérationnelle dans les plus brefs délais, d'où le logo de la plateforme déjà confectionné et qui sera bientôt proposé aux membres pour

approbation. En plus de cela, les textes seront vite élaborés pour que la première Assemblée Générale se tienne dans les plus brefs délais.

### **B. Mot de clôture de Madame Flore PALLARDY : Représentant l’Ambassade de France en Côte d’Ivoire**

Tout naturellement, l’atelier a été clôturé par Mme Flore PALLARDI de l’Ambassade de France. Dans son mot de clôture elle a tenu à remercier les participants qui ont travaillé durant deux jours pour produire ce travail remarquable. Elle a encouragé la société civile à continuer à travailler pour contribuer au succès du PGO en Côte d’Ivoire. Enfin, elle a dit attendre patiemment la suite des activités.

### **C. Recommandations de l’Atelier**

Les participants ont formulé deux recommandations clés :

- **A la société civile :**

- Faire des propositions à l’occasion de la révision de la constitution afin que la HA BG soit érigée en institution plus indépendante ;
- Se mobiliser autour de la Plateforme PGO et se spécialiser dans nos domaines d’intervention pour une meilleure contribution.

- **Aux partenaires techniques et financiers :**

- Accompagner les actions de la plateforme pour une meilleure efficacité.

- **A l’Etat :**

- Eriger la Haute Autorité en institution autonome de la République ;
- La publication et l’accessibilité à tous des budgets et rapports d’exécution des budgets des Universités publiques sur leurs sites respectifs. Parce qu’il s’agit d’une volonté politique et la mise en œuvre de cette disposition ne nécessitera pas d’engagement financier véritable ;
- Revoir à la hausse le nombre de représentants de la société civile dans le comité technique PGO. C’est-à-dire une composition équilibrée du Comité Technique.

# ANNEXES

# Annexe 1 : Programme de l'atelier

Projet de Programme  
Atelier de la Société Civile  
26-27 mai 2016  
Résidence - Hôtel OHINENE - Abidjan, CIV

26 Mai 2016

Heure	Session	Personnes
8.30 - 9.00	Enregistrement	
9.00 - 9.15	Mots de bienvenue <ul style="list-style-type: none"><li>- Julien TINGAIN – SOCIAL JUSTICE</li><li>- Ambassade de France</li><li>- Mme Chantal ANGOUA – Point Focal PGO</li></ul>	
9.15 - 10.00	<b>Session 1</b> : Historique du PGO en CI : de Londres à Abidjan	Présentation : Mme ANGOUA
10.30 - 11.00	Pause-café	
11.00 - 11.45	<b>Session 2</b> : Cadre ivoirien du PGO et attente du Comité Technique de la part de la société civile	Présentation : Mme ANGOUA Modération : Kevin ADOMAYAKPOR
11.45 - 13.00	Processus d'identification des priorités et d'élaboration du projet de plan d'action de la Côte d'Ivoire Perspectives à fin juin (étapes suivantes)	Présentation : Mme ANGOUA Modération : Carey KLUTTZ

13.00 - 14.00	Déjeuner	
14.00 - 15.30	<p><b>Session 3</b> : Vers une plate-forme PGO en CI</p> <p>Résumé des recommandations de l'atelier du 28 et 29 Janvier 2016</p> <p>Projet d'Organisation de la plateforme PGO en CI: Membres, forme, stratégie et Défis (orientation)</p>	<p>Présentation : Carey KLUTTZ</p> <p>Facilitation : Julien TINGAIN et Laurent MANLAN</p>
15.30 - 15.45	Pause-café	
15.45 - 17.00	<p><b>Session 4</b> : Présentation du Plan national d'actions</p>	<p>Présentation : Laurent MANLAN</p> <p>Facilitation : Julien TINGAIN</p>

## 27 Mai 2016

Heure	Session	Personnes
9.00 - 11.00	<p><b>Session 1</b> : Discussion du projet du PAN</p> <p>Présentation des thèmes</p> <p>Travaux de groupe</p>	Facilitation: Kevin, ADOMAYAKPOR, Carey KLUTTZ
11.00 - 11.15	Pause-café	
11.15 - 13.00	<p>Travaux de groupe, suite</p> <p>Présentation et restitution en plénière</p>	Facilitation: Kevin, ADOMAYAKPOR, Carey KLUTTZ
13.00 - 14.00	Déjeuner	
14.00 - 15.30	<p><b>Session 2</b> : Vers une plate-forme PGO en CI, suite</p>	Facilitation : Julien TINGAIN et Laurent MANLAN
15.30 - 15.45	Pause-café	
15.45 - 16.30	Prochaines étapes et clôture	Ambassade de France Julien TINGAIN

## **Annexe 2 : Liste des participants**

N°	NOMS ET PRENOMS	ORGANISATION	ADRESSE MAIL ET CONTACTS DE L'ORGANISATION	ADRESSE MAIL ET CONTACTS PERSONNEL
1	RICHE Elodie	Ambassade de France	elodie.riche@diplomatie.gouv.fr	20 30 02 34
2	ANGOUA Ehouman Chantal	Ministère de l'industrie et des mines	ehoumanchantal@yahoo.fr	20 21 39 89
3	KLUZZ Carey	SODEMI	careykluhz@gmail.com	79 71 85 63
4	Julien TINGAIN	SOCIAL JUSTICE	tingaink@yahoo.fr	05 76 20 95
5	CLAUDIO Santorum	SUNY-RF	CSANTORUM@SUNY-CI.ORG	22 40 57 74
6	TOURE Moussa	SOS Exclusion	sosexclusion@yahoo.fr	<u>moussbronx@yahoo.fr</u> 07 56 78 07
7	ADOMAYAKPOR Kevin	NDI	kadomayakpor@ndi.org	56 84 45 77
8	ESSOH Akpa Frédéric	USAID/SUNY	<u>fessoh@suny-ci.org</u> 48 33 70 10	<u>essohfrederic@yahoo.fr</u> 04 93 20 79
9	KOUADJO Moro	LIDHO	<u>lidhosiege@yahoo.fr</u> 22 44 17 63	<u>kouadjomoro@yahoo.fr</u> 09 99 54 33
10	ODEGUE Samo Sébastien	MPLCI	<u>ongmplci@yahoo.fr</u> 07 06 48 31	<u>samodegue@gmail.com</u> 08 11 59 30
11	BLA Kouassi Edmond	REJECI	<u>santafebla2013@gmail.com</u> 03 33 58 68	07 01 35 97
12	GUEI Patric	PCQVP	<u>gueipatrice@yahoo.fr</u>	47 74 59 66
13	KONAN Amelan Natacha	GDDH	gddh_ci@yahoo.fr	<u>nt_konan@yahoo.fr</u> 08 34 94 36
14	BINATE Fatoumata	OFACI	<u>Ofaci2003@gmail.com</u> 20 39 03 82	<u>Binatefatou1@gmail.com</u> 05 01 40 18
15	NDRI Adjoua Stephanie	ACPR	<u>fsouleymane1@gmail.com</u> 59 90 71 89	<u>Stephaniendri251@gmail.com</u> 07 50 54 45
16	BEUGRE Gilles Anselme	CNDHCI	22 52 00 90	<u>bgillesanselme@yahoo.fr</u> 07 13 43 86
17	YOBOUE Constant Joël	SOCIAL JUSTICE	07 13 37 45	Yobouekouakou007@yahoo.fr
18	N'GUESSAN Stéphanie D.	AFJCI	48 23 37 82	nphanied@gmail.com
19	KOUMAN Kouamé Dongo	TRANSPARENCY JUSTICE	<u>transparencyjustice@yahoo.fr</u>	<u>Kouman.alaince@gmail.com</u>

			89 23 35 33	<u>m</u> 07 07 84 05
20	SILWE Kaphalo Ségorbah M.	CREFDI	<u>contact@crefdi.org</u> 22 43 82 50	<u>Segorbah7@gmail.com</u> 01 48 05 43
21	DEGROU Boni Rogatienne	AFJCI	<u>associationdesfemmesjuristes@yahoo.fr</u> 09 32 45 98	<u>rogaboni@live.fr</u> 09 36 29 33
22	ABE Jossenin Frederic	PPRC	<u>pprc@outlook.fr</u> 22 00 18 92	<u>Abe.pprc@gmail.com</u> 05 94 39 69
23	Benjamin OLGAGBOYE	USAID	<u>bolgboye@usaid.gouv</u> 22 49 46 00	22 49 46 03
24	KABLAN Anzian André	ALACO	<u>alaco@alacor.org</u> 07 31 69 00	<u>Kablandre22@yahoo.fr</u> 07 82 18 37
25	TANO K. Joël	SOCIAL JUSTICE	07 87 41 31	Jktano11@yahoo.fr
26	KOUADIO K. Félicien	SOCIAL JUSTICE	09 14 33 01	kouakoufeli@gmail.com
27	BOURCH Hankui	LSP/SUNY	<u>hbourch@suny-ci.org</u> 77 20 03 16	
28	GAUZE Fernand Julien	ROSCI-CCAP	<u>rosci.ccap@gmail.com</u> 07 97 76 44	<u>figauze1@gmail.com</u> 05 10 01 09
29	GANIYOU Latifou	MIDH	siege_midh@yahoo.fr	<u>cystan_lazens@hotmail.fr</u> 08 38 22 38 / 51 74 75 61
30	DIALLO Sissoko Geneviève	REPSFECOCI	repsfecoci@yahoo.fr	<u>gusdiallo14@gmail.com</u> 05 92 12 96 / 57 99 14 90
31	OLIGBO Romaric	ROSCI-CCAP	Rosci.ccap@gmail.com	<u>romaricolig@gmail.com</u> 59 19 15 06
32	ZEBEYOUX Aimé	AFJCI	<u>associationdesfemmesjuristes</u>	Zyoux95@yahoo.fr

			<u>@yahoo.f</u> 07 07 54 58	
33	KEMOYE épse Douho Elisabeth	ADC-CI	05 23 59 91	<u>ekemoye@gmail.com</u> 57 61 34 60
34	KRA Kouamé Constantin	SOCIAL JUSTICE	49 48 27 53	m.krakconsty@yahoo.fr
35	YAUROBAT Abraham Denis	ADPH	courrier@apdhci.org	<u>dyaurobat86@gmail.com</u> 78 18 05 88
36	N'DRI Blessing Benjamin	YALI Côte d'Ivoire / MICROSOFT	<u>bnblessing@outlook.com</u> 20 33 98 58	<u>v-bendri@microsoft.com</u> 08 87 86 82
37	MANI bi Edmond	ADJLCI	manibi745@yahoo.fr	47 41 45 89
38	PALLARDY Flore	Ambassade de France	flore.pallardy@diplomatie.gouv.fr	49 04 45 02
39	SILUE Kigoiba Roland	RIJLI	<u>rijli@gmail.com</u> 05 18 65 10	<u>kigoiba@yahoo.fr</u> 08 72 25 95
40	AKAKA Aïglo Tra Raoul	ADC-CI	<u>sagloire@gmail.com</u> 48 78 78 48	<u>akakaraouljosue@gmail.com</u> 01 90 90 35
41	MANLAN Laurent	TRANSPARENCY JUSTICE	22 44 75 44	<u>manlanlaurent@gmail.com</u> 07 07 99 70
42	DJAMAN Anita Christiane	SOCIAL JUSTICE	23 52 72 13	<u>christianeanita@gmail.com</u>